



CONTRAT DE MAINTENANCE

ENTRE

A.F.I.
1 ZA Bois Majou Sud
33124 AILLAS

Représentée par Ludovic BUISSON
Port. 06 59 67 31 75

ET

LYCEE LEONARD DE VINCI
24 Rue du Collège Technique
33290 BLANQUEFORT

Représentée par 
Tél. 

ADRESSE D'INTERVENTION

LYCEE LEONARD DE VINCI
24 Rue du Collège Technique
33290 BLANQUEFORT

CONDITIONS GÉNÉRALES

Objet: le présent contrat définit les prestations que la société A.F.I. s'engage à effectuer sur les installations du client à l'adresse d'intervention ci-dessus et mentionnées dans « Descriptions des équipements ».

Prestations: contrôle et réglage complets de tous les organes de fonctionnement, de fixation et de sécurité des équipements définis ci-dessous (voir liste des points de contrôle en annexe). Un classeur d'entretien par équipement sera fourni et dûment rempli lors de chaque visite, accompagné de son rapport d'intervention correspondant avec les observations éventuelles.

Prestations non comprises : le remplacement des pièces détériorées et toutes interventions effectuées en dehors des visites du présent contrat.

Responsabilité : le fait d'assurer l'entretien n'engage la société A.F.I. que pour les seuls dommages qui pourraient lui être imputés. En effet, en cas de dégradations signalées et non réparées, de dégradations volontaires, etc., la responsabilité de la société A.F.I. ne pourra être engagée.

Sous-traitance : la société AFI ne pourra faire sous-traiter, tout ou partie, des obligations techniques mises à sa charge dans le présent contrat d'entretien, sans l'accord express du client. Dans tous les cas, il demeure son interlocuteur. Le sous-traitant devra alors se soumettre aux mêmes obligations que AFI.

Obligations de AFI : la société AFI s'engage à n'employer directement ou, par l'intermédiaire de ses sous-traitants, que des salariés dûment déclarés et autorisés à travailler sur le territoire français.

AFI transmettra, lors de la conclusion du contrat, l'ensemble des documents et attestations exigés par la législation française notamment en application des articles D.8222.7 et suivants du Code du Travail dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé.

Obligations du Client : Le client s'engage à communiquer à la société AFI, les documents relatifs à l'ensemble des équipements pris en charge au titre du présent contrat et à faire connaître toutes modifications des caractéristiques de ses installations.

Le client assure l'accès à ses installations au personnel de la société A.F.I. sous réserves de se soumettre aux formalités d'accès. La responsabilité de la société A.F.I. serait nulle, s'il ne lui était pas permis d'assurer sa mission.

Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Résiliation : par lettre recommandée avec avis de réception 3 mois avant la date d'échéance du présent contrat.

Conditions de facturation : payable d'avance avant la réalisation des visites d'entretien

Conditions de paiement : par virement à 30 jours nets.

Révision des prix :
$$P = P_o \times 0,2 \times \frac{FSD2}{FSD2_o} + 0,8 \times \frac{ICHTTS1}{ICHTTS1_o}$$

P: Prix du contrat révisé

P_o: Prix du contrat année précédente

FSD2: Indice « frais et services divers »

FSD2_o: Indice « frais et services divers » de l'année précédente

ICHTTS1: coût horaire du travail tous salariés, charges sociales comprises

ICHTTS1_o: coût horaire du travail tous salariés, charges sociales comprises de l'année précédente

Périodicité des visites : 1 et 2 visites par an

Délais d'intervention: dans les 8 heures ouvrées, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, sauf jours fériés.

Tarifs des interventions hors visites d'entretien :

Pour toute demande de dépannage : Forfait = 184 € H.T. (1 heure maxi et hors engins manutention)

Pour travaux sur devis ou hors forfait : Taux horaire = 72 € H.T. - Déplacement = 82 € H.T. - + Pièces

Prise d'effet : le 1^{er} du mois suivant la signature

CONDITIONS PARTICULIÈRES

DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

Nb équipements	Nb visites/an	Localisation	Type équipement	Prix annuel
16	1		Porte sectionnelle motorisée	
2	2		Portail coulissant automatique	
1	2		Barrière levante automatique	
Location nacelle ciseaux avec transport AR pour la première visite				
Total € H.T.				2 275,00
TVA 20 %				455,00
Total € T.T.C.				2 730,00

NOTA: - Pour intervention avec nacelle : CACES fourni pour chaque technicien intervenant
 - Habilitation électrique fournie pour chaque technicien intervenant

TABLEAU DE PÉRIODICITE DES VISITES

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total visites
19 équipements Visite N° 1													
3 équipements Visite N° 2													

DÉPANNAGES

Tous les dépannages seront réalisés dans les 8 heures ouvrées

Pour nous joindre:

Bureaux :

Tél. 05 56 61 62 91

contact@afi33.fr

Chargé d'Affaires :

Sylvain VENEAU – 07 60 81 70 99

s.veneau@afi33.fr

Responsable Service Travaux :

Maxime DUBERGA 07 63 19 11 66

m.duberga@afi33.fr

TARIFICATION DES INTERVENTIONS HORS VISITES D'ENTRETIEN

FORFAIT DÉPANNAGE	184 € H.T.
TAUX HORAIRE	72 € H.T.
DÉPLACEMENT FORFAITAIRE	82 € H.T.

Le représentant



Date, cachet et signature

Précédés de la mention

« Lu et approuvé »

Le représentant A.F.I.

M. VENEAU Sylvain

Fait en 2 exemplaires

à Aillas, le 02/09/2025